

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°014

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

---

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action  
Sanitaire Social Habitat Logement/

**OBJET : Avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1388 bis ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi de finances 2015 qui confirme le rattachement de l'abattement de la TFPB au Contrat de Ville ;

Vu la loi de finances 2019 qui a prorogé jusqu'en 2020 le bénéfice de l'abattement au cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour la qualité de vie urbaine, du 29 avril 2015 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n°6057/SG du 22 janvier 2019 pour la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

Vu le contrat de ville de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune 2015-2020 ;

Vu l'annexe au Contrat de ville de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune du 17 janvier 2017 portant cadre intercommunal des chartes de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et conditions de mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Vu la convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020 ;

Considérant l'intérêt de la définition et de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants du parc social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Considérant que l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties de 30% pour les bailleurs dont les logements sont situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est conditionné à la signature d'une charte de gestion urbaine de

proximité ;

Considérant l'intérêt de prolonger la durée de la convention cadre portant sur l'utilisation de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville annexée au Contrat de ville de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, et de prolonger la convention de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020 ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune, et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer le dit avenant.

Reçue en préfecture le : 28/01/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210121-lmc118594A-DE-1-1

Publiée le : 28/01/21

Certifiée exécutoire : 28/01/21

